

Chèques Sortir Plus

Savez-vous que vous pouvez bénéficier, dans certains cas, d'aides de votre caisse de retraite ?



Celles-ci disposent en effet d'un budget réservé à l'aide sociale pour leurs retraités (*et aussi pour leurs cotisants*).

C'est le cas du régime général des salariés (Assurance retraite) et de la retraite complémentaire des salariés (Agirc-Arrco).

Le **Chèque Sortir Plus** est une de ces aides. Mis en place pour les allocataires Agirc et/ou Arrco, âgés de 75 ans et plus, il a pour objectif de faciliter la sortie des personnes âgées de leur domicile.



Par le biais d'un Chèque Emploi Service Universel (CESU) "Sortir Plus", ces titres de paiement, accessibles sous conditions et partiellement pris en charge, peuvent aussi bien être utilisés pour aller faire des courses, passer chez le pharmacien, aller chez le coiffeur, consulter son médecin, que pour faire une promenade, dire bonjour à un voisin, retrouver des amis, voir des spectacles, ...

*Pour en savoir plus vous pouvez contacter
votre assurance retraite
ou le 0 971 090 971 pour Agirc-Arrco.*